

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 257

présenté par
M. Naillet

ARTICLE 22

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Cette mesure est mise en place au 1^{er} janvier 2018. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.